

"Le vin contre l'alcool? La lutte antialcoolique dans une région viticole de masse (Languedoc oriental, années 1870-années 1910)"

Stéphane Le Bras

▶ To cite this version:

Stéphane Le Bras. "Le vin contre l'alcool? La lutte antial coolique dans une région viticole de masse (Languedoc oriental, années 1870-années 1910)". R. Chamboredon (dir.), Hygiène et santé en Bas-Languedoc oriental, du XVIIIe s. aux lendemains du Premier Conflit mondial, p. 141-158, 2019. hal-02486552

HAL Id: hal-02486552

https://hal.science/hal-02486552

Submitted on 21 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ceci est une version intermédiaire du texte final. Elle contient probablement des coquilles et de légères différences avec le texte final.

Le vin contre l'alcool ? La lutte antialcoolique dans une région viticole de masse (Languedoc oriental, années 1870-années 1910)

Dans son ouvrage sur la filière alcoolière en France et ses impacts sur la santé publique, le docteur Lunier institutionnalise une idée reçue largement partagée par une partie des scientifiques et du grand public : il existerait en France un clivage entre une France du Nord où sévirait la folie alcoolique et une France du Sud qui en serait grandement exemptée¹. Selon lui, cette dichotomie serait due à la consommation d'alcool d'industrie dans le Nord et de boissons alcoolisées plus variées, essentiellement à base de vin dans le Sud. Il oppose alors, statistiques à l'appui et dans plusieurs autres publications², deux France dans une vision caricaturale et manichéenne qui sera reprise à l'envi jusqu'au moins les années 1930 et encore jusque dans les années 1960.

Cette opposition entre consommation de vin et de boissons alcooliques n'est pas nouvelle. On la retrouve déjà au milieu du siècle dans les débats à la chambre des députés en 1845. Alors qu'il est question de la taxation des alcools, le député libéral de Dieppe, Levavasseur, explique le rôle « hygiénique » et « utile pour la santé » du vin, au contraire des alcools distillés, bien plus néfastes³. Il défend ainsi la différence de taxations entre les deux types de marchandises. Cet axiome, d'un vin boisson hygiénique par excellence, dans un pays qui en fait l'un de ses fleurons dès la seconde moitié du XIXe siècle⁴, devient alors le support d'un discours diffusé dans toutes les couches de la société et légitimé par les médecins eux-mêmes, Pasteur au premier chef (« Le vin est la plus saine et hygiénique des boissons⁵ ») dans les années 1860. Or, si dès les années 1870 et encore plus dans les études en sciences sociales récentes sur le couple alcoolisme/antialcoolisme⁶ cette interprétation est remise en cause, aucune véritable réflexion n'a été menée sur cette question dans les grandes régions de production, le Languedoc au premier rang. Ce n'est pourtant pas une question anodine. Si une large partie de la production est expédiée vers des départements extraméridionaux⁷, la consommation en Languedoc est toutefois importante si l'on admet avec Gaston Galtier qu'environ 10 % de la production viticole déclarée est consommée sur place. Production à laquelle il faut ajouter tous les apéritifs et autres alcools de vin qui sont confectionnés dans la région qui est réputée depuis le XVIII^e siècle pour ses Trois-six et autres vermouths.

¹ Ludger Lunier, *De la production et de la consommation des boissons alcooliques en France et de leur influence sur la santé physique et intellectuelle des populations*, Paris, F. Savy, 1877.

² Citons par exemple L. Lunier, « La consommation des boissons alcooliques », *Journal de la société statistiques de Paris*, tome 19, p. 33-56, 1878.

³ La Presse, 5 juillet 1845.

⁴ Gilbert Garrier, *Histoire sociale et culturelle du vin*, Paris, Bordas, 1995.

⁵ Louis Pasteur, Études sur le vin : ses maladies, causes qui les provoquent, procédés nouveaux pour le conserver et pour le vieillir, Paris, Imprimerie impériale, 1866, p. 56.

⁶ Citons ici les travaux de Thierry Fillaut, Claude Quétel ou Didier Nourrisson depuis les années 1980.

⁷ Gaston Galtier, *Le vignoble du Languedoc méditerranéen et du Roussillon : étude comparative d'un vignoble de masse*, Montpellier, Causse, Graille et Castelnau, 1958.

Il est ainsi légitime de se demander comment, dans une région où l'économie est quasi exclusivement tournée vers la production et l'écoulement de marchandises vitivinicoles⁸, s'inscrit et s'articule la lutte antialcoolique. Ce questionnement renvoie lui-même à trois interrogations : la consommation dans le Languedoc oriental (Gard et région de Montpellier-Lunel) ; l'organisation de la lutte antialcoolique ; ses effets et ses limites.

1. Le Languedoc oriental dans la France du boire : une non-exception

Depuis les années 1830 et les mutations modernisatrices qui frappent l'économie nationale, le Languedoc est devenu le chai principal de la consommation hexagonale. Grâce au chemin de fer qui est développé dans la région principalement pour les besoins de la viticulture⁹, la vigne a connu dans la région une extension sans précédent. On fait certes du vin partout en France¹⁰, mais, avec le Second Empire, le Midi devient le centre d'une spécialisation économique qui marque durablement son activité. C'est le « triomphe du vignoble » (G. Galtier) : techniques permettant de lutter contre les maladies (notamment l'oïdium dans les années 1850) et augmentation des rendements accroissent les possibilités de production de la région et surtout les capacités de réponse à une consommation en vins qui ne cesse de progresser dans le pays. De 28 M d'hl en moyenne dans les années 1830, la consommation nationale dépasse 52 M en moyenne dans les années 1860¹¹.

Le phylloxéra qui frappe la région puis le pays réellement à partir des années 1870¹² a, dans ce cadre, une double conséquence :

- un renforcement de la spécialisation viticole dans la région. La maladie qui frappe d'abord le Languedoc oriental touche ensuite l'ensemble du territoire hexagonal. Si les Languedociens reconstituent relativement rapidement leur vignoble, ce n'est pas le cas dans les autres régions extra-méridionales. La part de la production du Languedoc dans la production nationale s'accroit alors considérablement. En 1901, la part du Gard et de l'Hérault dans celle-ci s'élève à plus de 21 % contre 16 % en 1862, un chiffre qui va aller en progressant par la suite;
- l'émergence de nouvelles boissons pour faire face au déficit de production. Ici l'éventail
 est extrêmement large, courant depuis les spiritueux dont la consommation est en
 augmentation, jusqu'aux boissons frauduleuses (vins de sucre, de raisins secs ou
 mouillés¹³), en passant par des boissons dites « de ménage », décoction fermentée de
 fruits (secs ou non) dans de l'eau.

⁸ Il y a, par exemple, dans le Gard en 1901, 71.500 ha de vigne pour un peu moins de 40.000 déclarants et plus de 3,2 M d'hl produits, générant 37 M de F ; il faut y ajouter 437 maisons de négoce, 6 brasseurs, 7 distillateurs. À cela, il faut y ajouter 3.550 débitants.

⁹ Lionel Dumond, « Le chemin de fer Montpellier-Cette, 1839-1852 », *LIAME, Bulletin du centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries*, n°2, juill.-déc., 1998.

¹⁰ Roger Dion, *Histoire de la vigne et du vin en France : des origines au XIX^e siècle*, Paris, Clavreuil, 1959

¹¹ Annuaire statistique de la statique générale, Paris, Imprimerie nationale, 1934, p. 176 du résumé rétrospectif. L'ensemble des chiffres de la consommation, sauf mention contraire, proviennent de cette source, à différentes annés.

¹² Gilbert Garrier, *Le Phylloxéra*: une guerre de trente ans, 1870-1900, Paris, Albin Michel, 1989. Les premières tâches sont découvertes au cours des années 1860, mais ses impacts sont durables dans la décennie suivante.

¹³ Stanziani Alessandro, « La falsification du vin en France, 1880-1905 : un cas de fraude agro-alimentaire », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2003/2 (n°50-2), p. 154-186

Les chiffres (tab. 1) indiquent bien la continuité de cette croissance de la consommation de boissons alcoolisées – et encore, ils ne comprennent pas, les vins fraudés¹⁴.

Tab. 1 : La consommation en France					
	Vins (consommés en litre)	Alcools (imposés en litre)			
1870	135	2.32			
1880	92	3.64			
1890	94	4.34			
1900	180	4.58			
1911	133	3.97			

Faute de statistique probante, il est difficile de vraiment mesurer la part de la consommation languedocienne dans ce paysage national. Si l'on s'en tient au chiffre de 10 % de la production consommée sur place généralement avancé, on peut avoir une idée de cette dernière. Ainsi, si en 1901 la consommation nationale s'élève à 180 litres par habitants de vin, elle atteint seulement 74 litres dans le Gard. Mais à ce chiffre, il faut ajouter la quantité – totalement invisible dans les statistiques – de la production autoconsommée, voire de celle rentrant dans le cadre de la rémunération des ouvriers, une pratique habituelle dans la région¹⁵. Preuve de la difficulté de travailler avec de telles statistiques, dans l'Hérault, la consommation s'élèverait alors à près de 195 litres par habitants, une différence de comportement inexplicable avec le voisin gardois. Les chiffres des octrois ne sont pas plus évocateurs. En 1891, les alcools soumis aux octrois dans le Gard s'élèvent à 2,9 M d'hl, un chiffre relativement faible en comparaison avec d'autres départements (33 M dans le Finistère par exemple, 20 M dans le Bouches-du-Rhône, 12 M dans l'Ille-et-Vilaine). En 1900, l'octroi de Nîmes ne perçoit que 78.000 F sur les alcools et 5.000 F sur les vermouths, vins de liqueur et d'imitation soit 3 et 2 fois moins qu'Angers qui est à l'époque de taille similaire.

En revanche, un réel indicateur permet de mesurer la situation de la consommation de boissons alcoolisées dans la région : le nombre de débits de boissons (tableau 2), qui indique très clairement que les pratiques languedociennes ne sont pas très éloignées de la moyenne, surtout quand on sait combien certaines régions industrielles et urbaines déséquilibrent ces moyennes¹⁶.

Tab. 2 : Nombre de débits en 1901						
Débits	Répartition	Débits Gard	Répartition	Débits	Répartition	
France				Hérault		
435.379	1 pour 94 hab	3.548	1 pour 118	4.670	1 pour 104	

¹⁴ Lorsque des statistiques sont données pour ces derniers (comme entre 1885 et 1897 pour les vins de sucre), elles sont peu fiables, atteignant à peine 1,4 M hl sur la période.

¹⁵ Jean-Louis Escudier, *Les ouvrières viticoles : travail, salaire et luttes sociales (XIX^e-XX^e siècles)*, Montreuil, Le Temps des cerises, 2016.

¹⁶ Didier Nourrisson, *Le Buveur du XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1990.

D'autres indicateurs mettent en avant la forte consommation dans la région, et contrairement à l'idée que l'on s'en fait alors, la forte consommation de boissons alcoolisées. Il y a le vin, bien entendu, qui apparaît comme un substitut à l'eau, souvent de mauvaise qualité comme l'indique un rapport en 1910 du Commission d'hygiène de l'Hérault. On y lit que les eaux de consommation sont régulièrement polluées par des germes provenant des eaux usées ou de souillures extérieures¹⁷. Pour pallier cette insécurité alimentaire, il est de coutume de boire de l'eau avec du vin¹⁸ et la région ne fait pas exception.

Les chiffres statistiques permettent également de mettre en lumière une croissance de cette consommation de boissons alcoolisées. Ainsi, les chiffres des quantités d'alcool imposés dans l'Hérault comme dans le Gard sont en constante évolution. Dans ce dernier département, le constat fait par le Syndicat médical de Nîmes est éloquent¹⁹ (tab. 3)

Tab. 3 : Quantités de boissons imposées dans le Gard					
	Absinthe	Alcools			
1870	782 hl	4.712 hl			
1880	392 hl	6.161 hl			
1890	3.176 hl	13.389 hl			
1899	7.111 hl	16.408 hl			

Si, ramené au nombre d'habitants, les chiffres restent encore en-dessous de la moyenne nationale, ils indiquent bel et bien que la consommation est en progression et surtout qu'elle est massive, avec un fossé entre moyenne régionale et nationale qui tend considérablement à se réduire. Concernant les alcools, on passe ainsi de 1,12 litre/hab en 1870 (2,32 l pour la moyenne nationale) à 3,90 litres en 1899 (4,51 pour la moyenne nationale)²⁰. L'absinthe, boisson-star de la période, est, on le voit très bien, également très prisée en Languedoc.

Certes, on ne boit pas plus, en moyenne, que dans le reste de la France, et les chiffres, nous l'avons vu, sont inférieurs à ceux dans d'autres régions ou d'autres villes. Mais cela n'empêche pas de voir une singulière et très nette augmentation de la consommation des boissons alcoolisées, quel que soit leur type. C'est d'ailleurs le constat accablant que dresse le Syndicat médical de Nîmes dont les membres « sont émus des progrès sans cesse grandissant de l'alcoolisme » dans le département, véritable « danger public » dont ils constatent tous les jours « les déplorables conséquences au point de vue intellectuel, physique, moral et financier. »

Pourtant, en dépit de ce constat irrécusable et des conséquences évidentes sur la santé publique nationale (le chiffre des suicide en lien avec l'alcool passe de 11 % du total à 13,5 % entre 1877 et 1901 ; celui des internés pour alcoolisme grimpe pour sa part de 5,2 % en 1890

¹⁷ Archives de l'Hérault (ADH désormais) 5 M 102, Commission d'Hygiène, Conditions sanitaires, Communes à mortalité trop élevées, Séance du 28 janvier 1910, p. 24-27.

¹⁸ D. Nourrisson, *Le Buveur..., op. cit*.

¹⁹ Archives du Gard (ADG désormais) 5 M 31, Santé publique et hygiène, Dr J. Reboul, La Lutte contre l'alcoolisme, Rapport et conclusions adoptés par le Syndicat médical de Nîmes et de sa région, 1900.

²⁰ Ces chiffres sont par ailleurs à prendre avec précaution et sont probablement sous-évalués car ils ne tiennent pas compte de la contrebande, particulièrement active dans la région, notamment en ce qui concerne les alcools, au premier rang desquels ceux de vin.

à 8,5 % dix ans plus tard), on continue à survaloriser le vin et la modération des Languedociens, tel l'inspecteur d'académie de Lozère en 1904, qui continue à opposer buveurs du Nord et buveurs du Sud : « Voyez au contraire le paysan languedocien. [...] il boit de la piquette ou de l'eau, et s'il a du vin, il en use modérément, sans y attacher grand prix. [...] ». Ces propos sont renchéris lors de la même conférence par son collègue gardois : « Le mal à combattre n'est pas aussi grand dans le département du Gard que dans les régions de l'Ouest et du Nord. Le paysan boit du vin sans excès et ne boit guère de spiritueux²¹. » C'est là un positionnement paradoxal, mais particulièrement signifiant. Bien que contredits par les faits, ces stéréotypes sont pourtant bien ancrés dans l'opinion publique, confirmés par les politiques²², et même propagés par ceux qui sont en première ligne dans la lutte contre un ravage, dans un mouvement et un phénomène antialcooliques en pleine ascension.

2. Le mouvement antialcoolique en Languedoc : une lutte bicéphale

La lutte antialcoolique, telle qu'elle est structurée à son apogée durant la Belle Époque, voit le jour dans les années 1870²³. Dans la lignée de ce qui se passe dans d'autres pays occidentaux, mais avec un certain retard (près d'un demi-siècle par rapport l'Angleterre par exemple), la France voit émerger sur les décombres de la défaite contre l'Allemagne un mouvement qui, peu à peu, prend vigueur.

La France se singularise dans ce mouvement international par son rejet de l'intolérance abstinente qui frappe certains pays, notamment ceux où l'influence de l'Église y est la plus forte (certains États des États-Unis par exemple ou la plupart des pays nordiques) et par la croyance d'une protection face à l'alcoolisme chronique, un fléau mis en lumière par le professeur de médecine suédois Magnus Huss en 1849²⁴. En effet, on est alors persuadé que le savoir-boire des Français, ainsi que l'importance du vin dans celui-ci, est un rempart contre l'alcoolisme chronique et ses ravages. Si l'ivrognerie est avérée en France, elle l'est moins condamnée que dans d'autres pays.

Toutefois, la croissance de la consommation de certains alcools, comme l'absinthe dont on perçoit les ravages dès le tournant des années 1860²⁵, ainsi que la recherche de causes sociales à la défaite de 1870 et à la désagrégation du corps social après l'épisode de la Commune, poussent à une prise de conscience. Celle-ci se matérialise alors par la constitution en 1871 d'une Société patriotique de tempérance tandis qu'en 1872, l'Association française de lutte contre l'abus du tabac décide de lutter contre les spiritueux à son tour, au même moment qu'une Association française contre l'abus de boissons alcooliques devenue Société française de tempérance (SFT) en 1873. Multiforme, avec la naissance d'autres associations par la suite, le mouvement s'unit en 1905 sous la bannière de la Ligue nationale contre l'alcoolisme (LCNA), alors que l'État s'engage également dans ce combat (notamment en 1873 avec la loi de répression de l'ivresse publique).

²¹ ADH 1 T 566, Enseignement, Lutte contre l'alcoolisme, Compte-rendu du Congrès de 1904, p. 2-3.

²² Voir à ce sujet l'enquête parlementaire sur la condition ouvrière, 1872

²³ D. Nourrisson, « Aux origines de l'antialcoolisme », Histoire, économie et société, 1988, n°4, p. 491-506.

²⁴ L'ouvrage *Alkoolismus Chronicus* n'a jamais été traduit du suédois au français, mais il est connu dès 1853 grâce au docteur Renaudin : « De l'alcoolisme chronique par M. le doctor Magnus Huss », *Annales médico-psychologiques*, janv. 1853.

²⁵ Voir par exemple Auguste Voisin, *De l'État mental dans l'alcoolisme aigu et chronique et dans l'absinthisme*, Paris, J.-B. Baillière et Fils, 1864.

Comme partout en France, c'est tout d'abord le corps médical qui est le moteur de cette lutte antialcoolique en Languedoc oriental. Ainsi, en 1877, le préfet de l'Hérault reçoit de la part de l'académie de Médecine un avis dont l'impression et l'envoi ont été financés par la SFT. Cette affiche alerte sur les « dangers des boissons alcooliques »²⁶. Sur un ton édifiant, elle stigmatise les consommateurs de boissons enivrantes qui en abusent à des animaux et des brutes, se dépouillant volontairement « du plus noble de [leurs] attributs, de celui qui fait [leur] supériorité : la conscience morale ». Le texte va plus loin, avançant des arguments médicaux, mais toujours autour de cette notion de déchéance. L'homme qui s'adonne avec abus à la boisson abandonne tout respect de son corps, qu'il détruit petit à petit. Le parallèle entre le corps humain et le corps social est évident lorsque le texte conclut sur les désordres, les rixes et les drames que la boisson prise par excès entraîne.

Vingt-cinq ans plus tard, la forme du discours a évolué, mais il se veut tout aussi percutant. En effet, si la tonalité est moins moralisatrice, les exemples, ainsi que les argumentaires se veulent tout autant édifiants. En s'appuyant sur des chiffres précis (nous l'avons vu avec le syndicat des médecins de Nîmes), il s'agit désormais de convaincre non plus par la moralisation, mais par l'exemple. On exploite toujours l'espace public, par le biais des affiches, mais également et surtout, on voit se multiplier conférences et fascicules qui en sont tirés. En 1901, une affiche des Médecins de l'Hérault est tirée à 400 exemplaires, afin d'alerter sur les dangers de l'alcoolisme²⁷. D'emblée le discours se veut social, l'alcoolisme étant présenté comme une atteinte « des plus funestes aux forces vitales de la France et se révèle comme l'ennemi le plus dangereux que notre pays ait encore rencontré ». La tonalité patriotique est évidente, le ton n'est plus condescendant mais communautaire : les médecins de l'Hérault s'adressent « à leurs compatriotes », avec comme objectif de sauver ce qui les unit, à savoir « notre partie » et « la race » française. Ils se lancent alors dans « une guerre sans merci » contre l' « Alcool » au « nom de l'Hygiène, de la Santé publique et de l'Intérêt National »²⁸. Plus de 80 médecins signent cet appel dans le département, faisant de l'alcoolisme une cause commune et de l'alcool « un poison ».

C'est ce discours qui est régulièrement repris lors des nombreuses conférences qui scandent le calendrier du mouvement antialcoolique dans la région. Ainsi, en 1903, la faculté des sciences de Montpellier accueille R.-C. Benner, avocat à la cour d'appel, afin de présenter « L'alcoolisme au point de vue social ». Il y évoque ses effets directs et indirects, à savoir sur la santé et sur la famille ou la société²⁹. Un an plus tôt, une série de conférences ayant vu se succéder entre autres le pharmacien Lucien Roos, le physiologiste Emmanuel Hédon ou le clinicien Albert Mairet avait donné lieu à une publication³⁰, renforçant la dimension pédagogique et propagandiste de ce type de démarches.

²⁶ ADH 5 M 191, Lutte antialcoolique, Lettre au préfet et affiche, mai 1877.

²⁷ ADG 5 M 31, Santé publique et hygiène, Affiche des médecins de l'Hérault, 1901. Cette affiche est également évoquée dans une lettre de Leenhardt-Pomier au préfet de l'Hérault (ADH 5 M 191), mais elle n'y est pas présente.

²⁸ Les mots en italiques sont tels quels dans le texte.

²⁹ R.-C. Benner, *L'Alcoolisme au point de vue social, conférence faite à la Faculté des sciences de Montpellier,* Montpellier, Impr. de la manufacture de la Charité, 1902.

³⁰ Société alcoolique de l'Hérault, *Cinq conférences sur l'alcoolisme*, Montpellier, Impr. de la manufacture de la Charité, 1902.

Le second versant du mouvement se trouve dans l'institution scolaire, autre moteur de la lutte antialcoolique, là aussi avec une très forte propension, naturellement, à l'édification. En 1877, l'affiche de l'Académie de médecine est ainsi relayée auprès des préfets par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts. Le ministre indique ainsi que, sollicité par le président de la SFT, il n'a pu refuser l'autorisation de faire placarder l'avis dans l'ensemble des écoles publiques de garçons du pays. Ce relais institutionnel de la part des acteurs de l'Instruction publique est encore plus fort à partir des années 1890. En effet, diverses dispositions administratives enjoignent les enseignants à se faire les fers de lance de la lutte antialcoolique³¹. Un arrêté de mars 1897 impose dans les programmes scolaires de Sciences physiques et naturelles du cours supérieur d'aborder les dangers de l'alcoolisme au point de vue de l'hygiène, de la morale, de l'économie sociale et politique. Trois ans plus tard, un nouvel arrêté renforce le précédent. Mis devant « le devoir qui leur incombe », instituteurs et institutrices, auxquels s'adjoignent les professeurs du secondaire, doivent exercer « l'action la plus efficace [...] dans la lutte contre un fléau » national³². Devenu les soldats d'une guerre intérieure, les membres du corps enseignants du primaire et du secondaire s'investissent avec force dans la bataille.

En ce sens, ils sont très largement aidés par des intervenants ponctuels, tel ce pasteur à Ganges qui propose de lutter contre l'ivrognerie et l'alcoolisme dans son canton en 1908. Il indique être prêt, comme il l'a fait en Normandie, à donner des conférences dans les écoles³³. Surtout, les enseignants peuvent bénéficier de supports textuels ou imagiers qu'ils exploitent en cours, à l'instar du célèbre tableau du Dr. Galtier-Boissière, « Voilà l'ennemi » (1900), où en quelques images, l'élève comprend les effets néfastes des boissons distillées et de l'alcoolisme (doc. 1).



Doc 1 : Tableau mural antialcoolique du Dr. Galtier-Boissière, 1900 (Armand-Colin & Cie Ed.)

7

³¹ Sur le sujet, voir Thierry Lefebvre, « La propagande antialcoolique en milieu scolaire au début du XXe siècle », Revue d'histoire de la pharmacie, n°309, 1996, p. 143-150

³² ADH 1 T 1146, Enseignement, Lutte contre l'alcoolisme, Note du Cabinet du ministre de l'IP, 12 nov. 1900.

³³ ADH 5 M 191, Lutte antialcoolique, Lettre au préfet, 1^{er} avril 1908.

Les enseignants disposent en outre de nombreux manuels, destinés à faire travailler les élèves sur des exercices pratiques. En 1905, deux enseignants héraultais écrivent au recteur de l'académie pour présenter leur *Cahier d'antialcoolisme*³⁴. Organisé sur 26 leçons, il comprend pour chacune d'entre elles une maxime moralisatrice, un résumé, une lecture et quelques devoirs (mathématiques, dictées, composition, etc.), conformes aux prescriptions d'alors du Comité des inspecteurs de l'Hérault, ce dont se félicite le recteur. Un an plus tôt, ce dernier présidait un grand Congrès antialcoolique et antituberculeux en mai à Montpellier³⁵. On y présente alors les rapports sur la teneur de la lutte antialcoolique dans les Académies de Bordeaux, Toulouse et Montpellier, en se félicitant du rôle spécial que joue l'école dans celleci et plus particulièrement dans l'Académie de Montpellier, 4^e académie en matière de dispositifs scolaires de lutte antialcoolique selon une information divulguée alors.

Durant la Belle Époque, il existe donc bel et bien une véritable dynamique antialcoolique, dans la région, mais dont les résultats sont imparfaits, incontestablement.

3. Un message efficace mais aux effets inégaux

Comme ailleurs en France, ce sont les associations antialcooliques qui amalgament et unissent les efforts des uns et des autres, médecins et enseignants en premier lieu. La Société antialcoolique de l'Hérault est ainsi créée en 1899, dans le but « de combattre l'abus de boissons distillés (alcool, liqueurs de toute nature, apéritifs de diverses dénominations) dont l'usage habituel est nuisible à la santé et produit dans l'organisme de l'homme des phénomènes morbides connus sous le nom d'alcoolisme³⁶.» On y retrouve nombre de notables, issus des professions libérales et médicales, des enseignants, mais également des propriétaires ou des négociants en vins.

L'œuvre de la société est indéniable. Elle coordonne l'action des acteurs de la lutte antialcoolique, finance les conférences dont certaines retranscriptions sont publiées à 2000 exemplaires³⁷, avec comme principale cible les enseignants dont tous les instituteurs du département ont reçu un exemplaire, ainsi que tous les proviseurs de lycées, tous les recteurs ou généraux commandant un corps d'armée en France. Surtout la SAH a ouvert en 1902 un café de tempérance, boulevard de l'Esplanade à Montpellier (doc. 2) où les spiritueux sont « rigoureusement proscrits ». Quelques mois plus tard, au cœur de l'été, un second établissement était ouvert, cours Gambetta, dans un quartier populaire, présenté comme une « citadelle de l'alcoolisme ». La SAH dispose enfin d'une brochure, *L'Alcool*, tiré à 5000 exemplaires.

 $^{^{34}}$ ADH 1 T 1146, Enseignement, Lutte contre l'alcoolisme, Lettre au recteur, 116 avril 1905.

³⁵ ADH 1 T 566, Enseignement, Lutte contre l'alcoolisme, CR du Congrès de 1904, non-paginé.

³⁶ Statuts de la SAH, article premier, déposés le 1^{er} mars 1899.

³⁷ ADH, 1 T 566, Enseignement, Lutte contre l'alcoolisme, CR du Congrès de 1904, non-paginé, allocution du secrétaire de la SAH. Il s'agit des *Cinq conférences sur l'alcoolisme* évoqué plus haut.



Doc. 2 : Café de tempérance, boulevard de l'Esplanade, Montpellier, v. 1904. (Revue *L'alcool*, 1902)

Outre ce travail de diffusion de l'information et des bonnes attitudes de consommation, la SAH patronne également de nombreuses autres associations, notamment les ligues cadettes, au nombre de 10 dans le département en 1904. Elle s'efforce également, tel un groupe de pression de faire remonter auprès des élus ses revendications ou celles des Congrès auxquels elle participe. Elle est ainsi proche du maire de Montpellier, le pharmacien Paul Pezet, élu en 1901, avec qui les contacts sont présentés comme « prolifiques » mais interrompus par sa défaite électorale en 1904. Par le biais de pétition, de vœux ou tout simplement de courriers auprès des élus nationaux, elle indique également les orientations possibles pour lutter contre l'alcoolisme, depuis la limitation du nombre de débits (notamment les cabarets) jusqu'à l'utilisation de l'alcool en substitution du pétrole comme énergie motrice. À l'inverse, elle relaie les grandes orientations prises au niveau hexagonal : en 1903, après le premier congrès national contre l'alcoolisme, elle fait apposer 100 affiches antialcooliques dans les rue de Montpellier (« L'alcool tue » d'Eugène Burnand). Dans le Gard, la dynamique est plus intense encore. Dès les années 1890, il existe à Nîmes une section de la Société contre l'usage des boissons spiritueuses, ainsi qu'une section de la Société française de tempérance. Les publications nationales félicitent régulièrement le militantisme gardois, dans un département présenté par l'un des leaders du mouvement antialcoolique, le Dr Legrain, comme « le joyau de notre activité dans le Midi » au début du siècle³⁸. En 1897, L'Étoile Bleue, journal mensuel des sections cadettes de la Société contre l'usage des boissons spiritueuses, dispose de son bureau à Saint-Hippolyte-du-Fort. Par ailleurs, on apprend dans le compte rendu du Congrès de 1904 qu'il y a 25 sections antialcooliques de l'Union française antialcoolique dans l'académie et que le département est celui qui en concentre le maximum.

Mais cet activisme à tout crin doit être relativisé. Tout d'abord en raison de l'extension réelle du mouvement. Si le dévouement des acteurs, reconnu par tous, n'est pas à remettre en

9

³⁸ « Bulletin trimestriel », L'Alcool. Journal mensuel. Organe des sociétés fédérées contre l'usage des boissons spiritueuses, mai 1903, p. 113.

question, on peut s'interroger sur leur réelle capacité de rayonnement. Ainsi, on apprend, toujours dans le compte rendu du Congrès de 1904, que celle de Nîmes si elle très active (fascicules, restaurant et café de tempérance, foyer pour les soldats, conférences, tableaux pédagogiques, etc.) ne compte que 220 membres, ce qui est somme toute limité dans une ville de près de 80.000 habitant alors. D'ailleurs, les autorités ne sont pas dupes. L'inspecteur d'Académie de l'Hérault reconnaît sans ambages que les 10 ligues cadettes de son département est un chiffre insuffisant³⁹. À de nombreux moments, intervenants lors des conférences ou des congrès reconnaissent que de nombreux efforts restent à faire, notamment dans les villages. C'est d'autant plus important que dans nombre d'endroits le cabaretier a encore une forte influence ou que certaines adhésions sont faites dans la foulée d'une conférence, mais sans véritable suite⁴⁰. En outre, certaines expériences tournent court, tel le second café de tempérance de Montpellier, fermé quelques mois après son ouverture, tandis que le premier végète, avec une certaine activité le week-end⁴¹.

En réalité, le principal problème dans la région tourne autour de la consommation d'alcool. En effet, comme l'indique le tableau du Dr. Galtier-Boissière, le vin n'est pas considéré comme un alcool, c'est une « boisson hygiénique », c'est-à-dire qu'on évalue son action bénéfique pour la santé. Cela explique que, dans le mouvement alcoolique, on retrouve des négociants en vins et que le café de tempérance du boulevard de l'Esplanade à Montpellier serve café, thé, limonade, lait, chocolat et vins, dont un « vin blanc champagnisé et glacé » dont on souligne le succès. D'ailleurs, la société chargée de gérer les cafés de tolérance montpelliérains, sous le patronage de la SAH, se nomme « Société des boissons hygiéniques » et son action vise à « combattre l'alcoolisme en développant la consommation du vin et de toutes les boissons dites hygiéniques⁴² ».

Ce positionnement ambigu et paradoxal vis-à-vis d'une boisson qui contient de l'alcool mais fait vivre une région entière – sans compter la dimension culturelle – entraîne les critiques des uns (le Dr Legrain, chantre de l'abstinence, dans l'article « Maladroits amis » en 1902) et les argumentaires équivoques des médecins notamment. C'est le cas sur l'affiche de 1901 quand les 81 médecins héraultais soulignent avec force les vertus hygiéniques, sociales et économiques du vin :

La consommation habituelle des absinthes et autres boissons alcooliques malfaisantes fait diminuer dans d'énormes propositions celle des boissons hygiéniques telles que le vin, qui, depuis plus de 2 000 ans, n'a cessé d'être recommandé pour donner force et santé (quand on n'en fait pas abus). Outre ces considérations supérieures d'hygiène et de moralité, il est bon d'observer que l'abandon du vin ruine dans le présent, et surtout pour tout leur avenir, des centaines de milliers de familles qui ne vivent que de la culture de la vigne, du commerce des vins et des industries accessoires⁴³.

De la sorte, dans nombre d'interventions et de publications, c'est l'abus qui est condamné, les seules critiques portant sur la consommation avec excès (sans jamais définir une véritable

³⁹ ADH, 1 T 566, Enseignement, Lutte contre l'alcoolisme, CR du Congrès de 1904, non-paginé, allocution de Jourdan.

⁴⁰ *Idem*.

⁴¹ ADH, 1 T 566, Enseignement, Lutte contre l'alcoolisme, CR du Congrès de 1904, non-paginé, allocution du secrétaire de la SAH

⁴² Idem.

⁴³ ADG 5 M 31, Santé publique et hygiène, Affiche des médecins de l'Hérault, 1901.

limite) ou les vins frauduleux tel que l'explique doctement le professeur Grasset de la Faculté de médecine de Montpellier au tournant du siècle⁴⁴.

Ainsi, en dépit de l'action lobbyiste, propagandiste ou pédagogique localement, la consommation de boissons alcoolisées ne faiblit pas. On relève certes des avancées : à la suite de la loi de 1873 sur la répression de l'ivresse publique, une grande enquête est menée en 1880 pour en connaître ses effets⁴⁵. Si certains clichés restent fortement ancrés et se répandent dans les rapports des sous-préfets de la région (« L'usage du vin surtout répandu dans ces régions fait que le penchant à l'ivresse n'y est pas prononcé. Du reste, la sobriété naturelle des habitants ne les pousse pas à l'abus d'alcool » écrit celui de Saint-Pons dans l'Hérault), les rapports concluent tous sur l'efficacité de la loi. Au Vigan, le sous-préfet se félicite des effets de la loi, chiffres à l'appui, avant de préciser que celle-ci a permis de « restreindre les cas de scandales résultant du spectacle des gens avinés ». À Sauve (Gard), on se félicite du succès de la Société fraternelle des jeunes gens qui voit ses effectifs gonfler entre sa fondation en 1896 et 1901 (de 75 à 99 membres) et qui a surtout permis de réduire la consommation d'alcool locale à seulement 0,42 l/hab., contre 3,75 litres au même moment en France⁴⁶.

Mais il ne faut pas s'y tromper. Ces constats positifs relèvent souvent du discours administratif veillant à répondre aux attentes de la hiérarchie administrative et politique, sans compter que, basés sur les infractions enregistrées, ils oublient toutes les situations où « les gardeschampêtres [ferment] les yeux » (Commissaire d'Alès) ou celles n'ayant abouti à aucune poursuite. D'ailleurs, à l'inverse, dans les communes où la répression se veut forte et édifiante, les cas d'ivresse publique sont en très nette augmentation sur la période. À Bessèges (Gard), dont les 25.000 habitants sont principalement des ouvriers, les chiffres sont particulièrement élevés, deux fois supérieurs à ceux d'Alès.

D'ailleurs, les autorités sanitaires ne s'y trompent pas. Dans un rapport sur les communes insalubres dans le Gard en 1913, le vice-président du Conseil d'hygiène départemental s'emporte contre le flou des causes de décès des personnes âgées, réfutant l'idée de mort par sénilité. Il demande alors plus de précision, évoquant pour nombre des cas « l'alcoolisme » 47, cause qui n'est pourtant jamais répertoriée pour cette classe d'âge. Au même moment, la commission sanitaire d'Alès indique dans son rapport sur la mortalité des années 1909-1911 qu'« aucune épidémie n'a régné » dans la circonscription et que la mortalité moyenne élevée pour ces années-là résulte en fait de « causes générales étrangères à toute question de salubrité », avant de préciser comme premières causes la nécessité « de citer l'alcoolisme et le tabagisme qui exercent de grands ravages surtout dans les localités importantes ».

Constat alarmant alors qu'au même moment les chiffres officiels de l'imposition des alcools de bouche dans les deux départements augmentent très sensiblement (tab. 4), mettant en exergue les limites du discours antialcooliques. Si le nombre de débits chute drastiquement, la situation révèle ainsi les effets restreints et surtout inégaux de cet activisme multiforme.

⁴⁴ Joseph Grasset, *Deux conférences sur l'alcoolisme*, Montpellier, Coulet et Fils, 1903.

⁴⁵ ADH 12 W 149, Préfecture, Loi sur l'ivresse publique, correspondance, 1880 et ADG 4 M 238, Police, Ivresse publique, 1880.

⁴⁶ ADH 1 T 566, Enseignement, Lutte contre l'alcoolisme, Compte-rendu du Congrès de 1904, non paginé, allocution de Jourdan.

⁴⁷ ADG 5 M 41, Santé publique et hygiène, Mortalité, Communes insalubres, Rapport du docteur Barral, 1913

Ainsi, le bilan est implacable : pour des causes assez obscures⁴⁸, le nombre de débits diminue, surtout dans l'Hérault (-30% entre 1901 et 1910), mais la consommation (officielle, rappelons-le, il s'agit ici des alcools imposés, auxquels il faut ajouter les consommations en franchises et frauduleuses) continue de progresser.

Tab. 4 : Alcool imposé et débits en Languedoc oriental					
	Gard	Hérault	Débits		
1890	2,2 litres/hab/an	2,2			
1901	2,48	2,29	8218		
1910	2,55	2,31	6324		

Conclusion

Au terme de cette étude, plusieurs enseignements peuvent être tirés.

Le principal, à l'origine de notre interrogation originelle, concerne l'assertion valorisant les qualités de buveur des Languedociens. Non, ceux-ci ne boivent pas mieux qu'ailleurs. En Languedoc oriental comme partout en France, la consommation de boissons alcoolisées fait des dégâts, pointés par tous les observateurs ou les indicateurs statistiques (dont certains mériteraient d'être mobilisés, comme les internés dans les asiles régionaux pour alcoolisme). Certes, la consommation de vin est potentiellement moins dangereuse à court terme que la consommation de spiritueux, souvent de qualités médiocres. Mais le Languedoc méridional fait partie d'un arc méditerranéen courant jusqu'au Var où l'absinthe, dont on connait les ravages, est consommée en grande quantité.

Ainsi, s'il y a une certaine spécificité, celle-ci n'est pas une exception dans la France alcoolique de l'époque. D'ailleurs s'y développe, comme partout dans la métropole, un discours antialcoolique musclé, multifacettes et innovant, mais aux effets très limités et inégaux. D'ailleurs, comme partout en France, en 1914, le préfet de l'Hérault relaie une circulaire du ministère de l'Intérieur⁴⁹ qui enjoint les forces de l'ordre et les administrations « à lutter contre les progrès de l'alcoolisme », preuve que le chemin est encore long pour éradiquer ce qui est pourtant déjà très clairement identifié comme un fléau social et qui apparaîtra comme un autre ennemi, de l'intérieur cette fois-ci⁵⁰, durant la Première Guerre mondiale.

⁴⁸ Peut-être les raisons sont-elles législatives, l'État veillant de plus en plus à faire appliquer un des articles de la loi de 1880 sur les débits de boissons, notamment les restrictions d'ouverture à proximité des bâtiments publics (scolaires, religieux ou hospitaliers par exemple). Mais c'est là un point qu'il faudrait creuser.

⁴⁹ ADH 12 W 149, Préfecture, Loi sur l'ivresse publique, correspondance, 1880 et ADG 4 M 238, Police, Ivresse publique, Circulaire aux préfets, fév. 1914.

⁵⁰ Jean Finot, *L'ennemi de l'intérieur et ses victimes*, Paris, L'Alarme, 1915.